

Motion transformée en postulat et renvoyé à une commission du Conseil communal lors de la séance du jeudi 3 mai 2007

**Motion déposée par Monsieur le conseiller Fabien Richard et consorts
demandant « l'installation d'une vidéosurveillance sur la place et dans
les environs de la Gare CFF et si nécessaire en d'autres endroits
de la ville d'Yverdon »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 62 de notre règlement, nous avons l'honneur de déposer la motion suivante :

Depuis plusieurs années, la presse révèle des problèmes d'insécurité en ville d'Yverdon, parfois, il est vrai, dans un souci de sensationnalisme mais il faut remarquer qu'elle n'a pas tout tort. Il n'en demeure pas moins que ces derniers temps l'attention s'est focalisée sur la place de la gare et dans ses environs. La relation de ces nouveaux événements ternit malheureusement l'image de la ville.

La Municipalité, et c'est tout à son honneur, a pris des mesures, plus particulièrement en assurant une présence policière sur cette même place. La mesure semble être efficace et la vue d'uniformes tranquillise très certainement les passants ainsi que les usagers de la gare et des commerces qui s'y trouvent.

Pourtant, les policiers ne peuvent être présents 24 heures sur 24. Il nous apparaît donc judicieux d'étudier la possibilité d'une surveillance vidéo comme cela se fait déjà en d'autres endroits du canton et en Suisse romande où les expériences sont concluantes comme Genève et Bienne et évidemment dans les gares terrain de la confédération. Est-ce que notre exécutif vu les incivilités autour de la gare a déjà pris contact avec les CFF ? Ce territoire étant la propriété de la confédération. Les avantages seraient évidents :

- identifier facilement les auteurs de déprédations. Nous saurions ainsi à qui adresser la facture.
 - faire une prévention active 24h sur 24.
 - rassurer les usagers qui sauraient ainsi qu'ils ne sont pas abandonnés.
 - rassurer les commerçants et leurs clients
 - économiser la présence de deux policiers peut être utile ailleurs.
 - mener à cet endroit précis une expérience permettant, si cela s'avère nécessaire, d'installer ce moyen à d'autres endroits "chauds" de la ville.
 - essayer d'enrayer aussi le trafic de poison qui se fait sous l'œil des passants
 - éloigner aussi toute une population qui importune parfois les chalands.
-

Loin de nous l'idée d'instaurer un régime d'espionnage aiguë, voire d'un état "big brother". Cette installation devrait se faire en stricte conformité avec la législation concernant la protection des personnes bien entendu !

Cette motion propose une mesure intéressante qui pourrait être réalisée à brève échéance. Nous demandons donc que la Municipalité étudie ce problème et nous la remercions d'avance de sa réponse.

Fabien Richard et Consorts

Yverdon-les-Bains, le 3 mai 2007
